



Réf dossier : 6929
N° ordre de passage : 12
N° annuel : C2021_0170

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 5 JUILLET 2021**

S'engager massivement dans la transition social-écologique - Infrastructures et réseaux de télécommunications - - Lancement de la stratégie "Territoire intelligent et durable" de la Métropole Rouen Normandie

La Métropole Rouen Normandie souhaite s'engager dans une stratégie digitale afin que les technologies numériques soient au service du bien commun, de l'attractivité du territoire et de sa transition sociale et écologique.

Si les risques doivent bien sûr être pris en compte en termes de souveraineté, de liberté, de fracture numérique, les opportunités sont également nombreuses, la Métropole Rouen Normandie se doit de les saisir en se dotant d'une stratégie numérique qui lui permette de promouvoir l'innovation numérique, de développer des projets, de fédérer des partenaires et d'accéder à des financements, avec pour objectifs :

- l'amélioration de la qualité de vie,
- l'attractivité du territoire,
- la simplification, le développement de nouveaux services répondant aux besoins et aux usages des habitants,
- la réduction des coûts via une efficacité des services publics,
- l'innovation notamment au service de la transition sociale et écologique et du développement économique.

Depuis plusieurs années, la Métropole intègre des innovations dans ses projets : réseau d'eau détectant les fuites, géolocalisation des camions d'ordures ménagères optimisant les circuits de collecte, développement de services numériques pour faciliter la vie des citoyens, etc... Ces innovations ont pour objectif de rendre plus efficaces les services publics et sont au service des citoyens afin d'améliorer leur environnement.

Cependant, ces innovations doivent être coordonnées et nécessitent l'engagement d'une démarche partenariale associant acteurs institutionnels, entreprises et citoyens afin de participer à une vision stratégique. Celle-ci doit prendre appui sur les démarches et dispositifs déjà engagés sur le territoire (participation citoyenne, COP 21, projets « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous », candidature au titre de « Capitale Européenne de la Culture » etc.).

Pour s'assurer de faire les bons choix, il convient donc de se doter en amont d'un projet global de territoire, de s'appuyer sur les valeurs qui forgent l'identité de la Métropole et sur des leviers importants liés notamment à sa position stratégique sur l'axe Seine, une filière numérique dynamique, un tissu industriel et de recherche, vecteurs d'innovation et de création d'emplois afin d'accompagner la transition numérique du territoire.

Cette transition numérique est essentiellement basée sur la production, l'exploitation et la valorisation de la donnée qui est devenue un actif à part entière des organisations. Il est donc primordial pour la Métropole de se doter d'une stratégie de valorisation des données en lien avec ses enjeux et ses priorités et de participer à l'écosystème normand de la donnée (Consortium du Datalab normand). Celui-ci permet déjà de fédérer différents acteurs aussi bien publics que privés autour d'expérimentations en lien avec la valorisation des données (Intelligence artificielle, big data).

Enfin, il est plus que jamais nécessaire d'établir un cadre de confiance dans le développement du numérique. Nous l'avons vu ces derniers mois, la recrudescence des cyberattaques a mis en avant les enjeux de la cybersécurité et de la protection des données. Le développement des services numériques pose également la question de l'éthique afin de proposer un projet de transformation numérique du territoire résolument humaniste.

Pour porter cette démarche de Territoire Intelligent, la Métropole a souhaité adopter en interne une organisation plus ouverte, collaborative et transversale en réunissant des référents projets de chacun des départements de la Métropole. Ce groupe de travail collaboratif, #MaMétropoleConnectée, permettra ainsi de coordonner la démarche en lien avec les projets des différents services et de jouer le rôle d'un laboratoire d'innovation, accélérateur des projets numériques.

En tenant compte des objectifs identifiés, il a été proposé de lancer la démarche autour d'un premier portefeuille de projets numériques qui inscrit la volonté de la Métropole à devenir résolument plus digitale. Ces projets « numériques » se structurent autour du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) de la Métropole qui en assure le pilotage, le suivi et l'approche méthodologique.

La gouvernance de la stratégie digitale de la Métropole s'organisera autour :

- du groupe de travail #MaMétropoleConnectée regroupant des « ambassadeurs stratégie numérique » dans les directions et/ou les Départements et qui auront pour mission de participer à la consolidation du portefeuille d'actions et de leur mise en cohérence globale.
- D'un Comité de Pilotage présidé par le Président de la Métropole et animé par l' élu en charge du numérique, qui implique les élus directement concernés par les projets et les expérimentations de la stratégie. Ce Comité a pour fonction de réfléchir et d'actualiser les orientations de la stratégie. Il se réunira tous les trois mois.

Par ailleurs, la Métropole est lauréate du programme européen Intelligent Cities Challenge (ICC), proposé par la Commission européenne qui supporte les territoires dans leur transformation digitale et leur modernisation industrielle en mettant l'accent sur la durabilité et la résilience. Il permet une mise en réseau de 100 villes européennes qui exploitent le potentiel des technologies émergentes et prennent d'ambitieuses décisions pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et le

développement des entreprises. Programmé sur 30 mois (2020-2023), cette participation va supporter l'avancée de la démarche.

La Métropole Rouen Normandie souhaite se doter d'une stratégie qui s'appuie sur les principes de la Tech for good (selon les Objectifs de Développement Durable de l'ONU) afin que cette dynamique serve son projet d'être la Capitale du Monde d'après. Elle souhaite donner une visibilité à ses actions et affirmer son ambition selon les orientations suivantes en lien avec les priorités du mandat :

Orientation 1 : Vers une métropole plus inclusive et participative : développer la participation citoyenne, la transparence de l'action publique, l'ouverture des données

Il s'agit d'associer les habitants aux décisions qui les concernent afin de mieux répondre à leurs besoins et d'augmenter leur adhésion et leur implication dans les projets de la Métropole. Le numérique peut permettre de renouveler l'engagement des citoyens et de mettre en place des politiques publiques collaboratives.

Cela passe également par la transparence de la vie publique en permettant aux citoyens d'accéder facilement aux documents et aux données. La crise de la Covid montre combien les citoyens souhaitent pouvoir accéder à des données afin de créer un cadre de confiance. Ainsi, l'ouverture des données est devenue un véritable enjeu et doit être vu comme un moteur pour la Métropole de structurer son patrimoine de données, de renforcer la transparence de son action publique mais aussi de favoriser l'émergence de services innovants.

Enfin pour que le numérique puisse bénéficier à tous, il faut conserver des alternatives humaines et accompagner les personnes vulnérables en ayant une connaissance précise de la fragilité numérique de notre territoire.

Participation citoyenne

- Prendre en compte les besoins et les usages des citoyens pour chaque nouveau service numérique (Plateforme « Je participe ») et s'assurer de leur qualité (Donnez-nous votre avis ?)
- Soutenir le déploiement de cabines connectées sur le territoire
- Accompagner l'e-inclusion (ex : réutilisation de matériel informatique auprès des publics éloignés)

Transparence de la vie publique

- Proposer un Espace de ressources citoyennes numériques regroupant les documents et contributions issus de l'expertise citoyenne et faciliter l'accès aux documents structurants (PCAET, SCOT, PLH, PLUi, PDM, etc.)
- Structurer une démarche d'Open data (cf délibération du 8 février 2021) et animer la démarche sur le territoire
- Mettre en scène les données existantes via des datavisualisations qui permettent de favoriser la transparence et la culture de la donnée (data literacy)

Orientation 2 : Vers une métropole plus durable et résiliente : développer l'attractivité des emplois et des entreprises par l'opération d'une transition industrielle réussie, des solutions

innovantes de mobilité durable

Un territoire intelligent ne peut se construire qu'avec les acteurs économiques du territoire. Des acteurs à la fois porteurs de solutions innovantes, mais aussi autant de potentiels utilisateurs et prescripteurs des nouveaux services. C'est aussi un enjeu d'attractivité pour le territoire car la numérisation de l'ensemble des activités est, d'une part, source de compétitivité et de développement pour les secteurs traditionnels et, d'autre part, source de nouveaux marchés pour les acteurs de la filière numérique. La préexistence d'entreprises spécialisées sur la data ou l'intelligence artificielle permettent d'être des accélérateurs de certains projets.

Un territoire intelligent rime également avec nouvelles mobilités. La Métropole travaille en collaboration avec ses partenaires, acteurs académiques, chercheurs, pôles de compétitivité, entreprises de transports, de production et de distribution d'énergie, industriels de livraison et de développement de solutions numériques, assureurs mais aussi associations de citoyens, afin de construire une politique de mobilité à la pointe de la technologie, répondant aux besoins en constante évolution des utilisateurs

Enfin, la transformation digitale s'accompagne également de nouveaux défis environnementaux qu'il ne faut pas négliger. C'est pourquoi il est essentiel de s'interroger sur les impacts de la numérisation du territoire et agir dans une logique de sobriété numérique.

Numérisation des acteurs économiques de la Métropole

- Accélérer la transformation numérique des entreprises (ex : Métropole Position)
- Soutenir l'écosystème numérique et promouvoir le numérique dans les filières d'excellence
- Favoriser l'innovation, en soutenant, accompagnant les acteurs les plus innovants en matière de numérique dans tous les secteurs (ex : Hôpital du futur)
- Valoriser l'innovation numérique des entreprises de la Métropole, en particulier dans les événements numériques régionaux, nationaux et internationaux (Hackathon Good Tech, Salon Vivatechnology, Codeurs en Seine, Summer Festivaletc.)

Résilience du territoire

- Réduire l'empreinte écologique du digital (Coalition numérique responsable de la COP 21, projet Reboot Ecosystème, formation au numérique responsable, labellisation, adhésion de la Métropole à l'Institut Numérique Responsable (INR))
- Développer des solutions numériques afin de favoriser les nouvelles mobilités des biens et des personnes (projet "Mobility as a Service" (MaaS), projet Rouen Normandy Autonomous Lab (RNAL))
- Optimiser l'utilisation du numérique pour gérer les crises (Hackathon risques industriels, expédition « Numérique tous risques » portée par la FING).

Orientation 3 : Vers une métropole plus attractive, dynamique et innovante : développer le sentiment d'appartenance des habitants de la Métropole Rouen Normandie et l'attractivité touristique de la Métropole, notamment par la mise en avant d'un patrimoine culturel fort et dans la perspective de faire de Rouen l'une des Capitale européenne de la Culture 2028

Il s'agit de développer les services publics numériques afin de simplifier la vie des habitants : démarches administratives en ligne accessibles 24h/24, informations en temps réel, remontée de signalements, etc. Leur développement et leur pilotage impliquent une réorganisation des services pour permettre la transversalité et pour gérer efficacement les flux d'informations. Cependant, il est nécessaire d'avoir une ambition coordonnée des différents services et applications proposés aux citoyens afin que ceux-ci répondent à leurs usages et s'inscrivent dans une stratégie au long terme.

La transition vers le territoire intelligent nécessite une mobilisation collective de tous les acteurs territoriaux (acteurs publics, privés et citoyens) autour de projets structurants et fédérateurs, animés par une volonté d'ouverture et d'innovation. Afin de réussir cette transition, la Métropole doit également former ses agents et accompagner l'organisation dans l'appropriation de compétences numériques.

E-administration

- Développer des solutions numériques destinées à simplifier et faciliter l'accès de l'utilisateur à l'information et à l'administration (Ma Métropole dans ma poche)
- Simplifier les procédures administratives (agence en ligne de l'eau, GRC, etc.) et capitaliser sur les outils « communs » créés par l'État pour accélérer la transformation du service public (ex : France Connect)
- Déployer le WIFI public

Open Innovation

- Développer des modes de collaboration avec les communes du territoire (catalogues de services) et l'écosystème (ex : Living Lab sur le sujet de la mobilité)
- Identifier les partenaires potentiels (startups, acteurs de la recherche et PME / industries) par projet et les moyens mutualisables (notamment au sein du Datalab)
- Exploiter le potentiel des données pour proposer des services innovants (ex : optimisation de la gestion énergétique des bâtiments)

Il vous est proposé de donner une visibilité à la démarche autour des cinq premières actions suivantes au second semestre 2021 :

- Le lancement de l'application Ma Métropole dans ma poche
- La valorisation du WI-FI Territorial
- Le déploiement de cabines connectées
- Le développement de premiers usages innovants grâce à la valorisation des données (Energie, Mobilité, Tourisme)
- L'organisation d'un Hackathon Good Tech

Le quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, dans sa rédaction issue de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant :

- que la Métropole souhaite structurer une stratégie pour un territoire intelligent et durable autour des principes de la Tech for Good,
- que les axes prioritaires de cette stratégie ont pour ambition la participation et l'inclusion citoyenne, l'attractivité du territoire et la transition sociale et écologique,
- que la Métropole est lauréate du programme européen Intelligent Cities Challenge qui est un levier d'accélération pour la mise en œuvre de cette stratégie,
- que la Métropole s'est déjà engagée dans une démarche d'Open data,

Décide :

- de valider le lancement de la stratégie numérique de la Métropole Rouen Normandie,
- de valider le plan d'actions proposé afin de valoriser cette démarche,
- de valider le rôle du groupe « MaMétropoleConnectée »,

et

- d'habiliter le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à cet effet.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 5 JUILLET 2021

LISTE D'EMARGEMENT

Etaients présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ATINAULT (Rouen) à partir de 18h14, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair) à partir de 18h26, M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) à partir de 19h00, M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 20h46, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 20h57, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) à partir de 20h19, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 21h11, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 19h05, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MAMERI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 21h47, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen) à partir de 18h14, Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair) à partir de 19h21, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h15, M. VION (Mont-Saint-Aignan), M.

WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h57.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. LABBE, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à Mme BOULANGER, Mme CARON Marine (Rouen) pouvoir à M. BONNATERRE, Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière) pouvoir à M. LE COUSIN, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. VION, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. MAYER-ROSSIGNOL jusqu'à 19h00, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. VION, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. ROUSSEAU à partir de 20h46, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à M. MOYSE, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. LECOUTEUX à partir de 20h57, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à Mme TOCQUEVILLE à partir de 21h11, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à M. GAMBIER à partir de 19h05, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) pouvoir à M. DELALANDRE, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme LESCONNEC, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme RENO, Mme MANSOURI (Rouen) pouvoir à Mme EL KHILI, M. MARCHE (Cléon) pouvoir à Mme MEZRAR, M. MARIE (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL jusqu'à 20h57, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. DEMAZURE, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. BONNATERRE, M. de MONCHALIN (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI, M. PELTIER (Isneauville) pouvoir à M. HOUBRON, M. PETIT (Quevillon) suppléé par M. QUESNE, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine) pouvoir à M. JOUENNE, Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine) pouvoir à M. LEFEBVRE, M. SPRIMONT (Rouen) pouvoir à Mme MAMERI, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RODRIGUEZ à partir de 19h57.

Etaient absents :

Mme BOURGET (Houpeville), M. BURES (Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DUCHESNE (Orival), Mme HARAUX (Montmain), M. JAOUEN (La Londe), M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 20h57, Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis).